



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

Chapitre Troisieme. Des Pronoms.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

consonne il faut comparer l'article, la conjonction & la préposition, tous mots qui, pour être significatifs, doivent être accompagnés d'autres mots.

C H A P I T R E T R O I S I E M E.

Des Pronoms.

ON appelle *Pronom*, un mot qui se met à la place d'un *Nom*, pour signifier l'équivalent. Peut-être la définition ne convient-elle pas *omni & soli*: mais nous ne sommes pas ici sur les bancs de l'Ecole. Quoi qu'il en soit, les Pronoms eux-mêmes sont de vrais noms: les uns, purs *substantifs*; les autres, purs *adjectifs*; & d'autres enfin, tantôt *substantifs*, tantôt *adjectifs*. Je suivrai cette division qui me paroît la plus grammaticale & la plus commode pour bien démêler ce que les Pronoms de chaque espèce ont de particulier.

I.

On distingue en Grammaire trois personnes, dont la première est celle qui parle; la seconde, celle à qui l'on parle; la troisième, celle dont on parle. Et comme il seroit ennuyeux d'avoir sans cesse à répéter le nom de la personne dont il s'agit, c'est pour abréger le discours, sans nuire à la clarté, qu'on use de certains Pronoms, qui, parce qu'ils suppléent au nom des personnes, sont appelés *personnels*.

Tous ces Pronoms personnels sont de vrais substantifs, ni plus ni moins que les noms mêmes à la place desquels ils sont mis.

Pour la première personne, au singulier, on en a trois, *je*, *moi* & *me*, qui présentent absolument la même idée, mais qu'on ne sauroit mettre l'un pour l'autre. Ce qui décide du choix, c'est la place que le Pronom doit occuper dans le discours.

Il faut *je*, s'il est régissant, & à la tête d'une phrase, ou principale ou incidente: *Je crois que je partirai demain*. Mais il ne se met qu'après le Verbe, soit dans une interrogation, *chanterai-je? chanté-je?* soit dans une exclamation, *où suis-je!* soit dans une parenthèse, *croyez-moi, vous dis-je*: soit enfin quand le Verbe est précédé d'*aussi*, *encore*, *peut-être*, *à peine*, & autres semblables, qui servent à marquer une conséquence de ce qui vient d'être dit. *Vous me flattez, aussi ne vous crois-je pas. Encore devrois-je, &c. Peut-être devrois-je, &c. À peine fus-je arrivé, &c.*

Il faut *moi*, premièrement, lorsqu'on le joint à *je* ou à *me*, par une espèce d'apposition: *moi, je vous tromperois? me soupçonner, moi votre ami?* En second lieu, toutes les fois qu'il suit le Verbe: *c'est moi, sauvez-moi*, Troisièmement, lorsqu'il tient par une conjonction à un autre nom: *Paul & moi, lui ou moi*. Enfin, lorsqu'il est précédé d'une particule exprimée: *siez-vous à moi, ou, sous entendue, parlez-moi*.

Il faut *me*, quand il est régi par le verbe, & il doit le précéder: *je vous prie de me suivre, ne me trompez pas*. Ce qui est si vrai, qu'en faisant deux phrases de suite, comme celle-ci, *écoutez-moi, & me croyez*; on dit *moi* dans la première, parce qu'il vient après le verbe; & *me* dans la seconde, parce qu'il va devant, Il n'y a qu'un cas où *me* doive être

mis après le verbe , mais seulement après le verbe employé dans une apostrophe ; & c'est quand il est suivi de la particule *en* , prise dans un sens pronominal : *parlez-m'en*. Encore cela n'est-il vrai que dans les propositions affirmatives ; car , dans les négatives , le pronom va toujours avant le verbe : *ne m'en parlez pas*.

Au reste , il n'en est pas tout-à-fait de même de la particule *y*. Car quoiqu'*en* se puisse mettre après le verbe , *parlez-m'en* , on ne dira pas , *menez-m'y* , comme on dit très-bien , *vous m'y menerez*. Pourquoi *m'y* après le verbe n'est-il pas d'usage ? Parce que cette désinence déplaît à l'oreille ; c'est se tourmenter à crédit que d'en chercher une autre raison.

Quant au pluriel , on dit toujours *nous* ; & il ne diffère en rien des autres substantifs , par rapport à la place qu'il doit occuper dans le discours , si ce n'est qu'étant régi par le verbe , il le précède : *nous nous flattons souvent*.

Pour la seconde personne , nous avons *tu* , *toi* , *te* , au singulier , & *vous* , au pluriel , dont la syntaxe est absolument la même que celle du pronom qui désigne la première personne. Remarquons seulement que *vous* , quoique pluriel , souvent ne s'adresse qu'à une seule personne , & alors n'a que la valeur d'un singulier.

A l'égard du genre , quoique ni *je* , ni *vous* , n'en marquent pas plus l'un que l'autre par eux-mêmes , ils ne laissent pas d'en régir l'un des deux , selon que c'est un homme ou une femme qui dit *je* , ou à qui l'on dit *vous*.

Pour la troisième personne , le masculin demande , *il* , *lui* ou *le* , au singulier ; *ils* , *eux* , *les* , ou *leur* ; au pluriel : & le féminin deman-

de , *elle* , *la* , ou *lui* , au singulier ; *elles* , *les* , ou *leur* , au pluriel. Il s'agit de *leur* , indéclinable , qu'il ne faut pas confondre avec *leur* adjectif , dont je parlerai plus bas.

Ici la syntaxe est encore la même pour *il* & *elle* , que pour *je* , si ce n'est que la fonction du pronom *elle* , ne se borne pas toujours à être régissant. Car il est souvent régi , soit par une particule , *sans elle* , *pour elle* ; soit par le verbe , dans les propositions négatives : *vous ne voyez qu'elle*. Par-tout ailleurs , *elle* se change en *la* , & précède le verbe : *vous la voyez*.

Quoique l'analogie de *lui* à *le* , soit celle de *moi* à *me* , cependant , au lieu que *moi* se change en *me* devant les verbes qui ont un régime particulé , *vous me prêterez ce volume* , on ne change point *lui* en pareil cas , & on dit *vous lui prêterez ce volume*.

Ajoutons qu'il n'y a que le régime particulé où *lui* appartienne indifféremment aux deux genres. *Parlez-lui* , peut aussi-bien s'entendre d'une femme que d'un homme. Hors du régime où la particule est sous-entendue , *lui* ne peut se prendre qu'au masculin.

On pourroit regarder *eux* comme le pluriel de *lui* : & véritablement l'analogie est parfaite , lorsqu'il est mis , ou avec *ils* par apposition , *eux* , *ils n'en feront rien* ; ou avec une particule exprimée , *on ne dit rien d'eux* , *je me fie à eux*. Mais hors delà , *eux* n'est point le pluriel de *lui*. Avec le verbe , il faut *les* , si c'est un régime simple , *je les vois* : & *leur* , si c'est un régime particulé , *donnez-leur*. Remarquons que ce dernier régime est le seul cas où l'on puisse employer *leur* , substantif.

Pour le pluriel *elles* , la syntaxe est la même que pour *eux*. Ainsi *leur* se dit également

pour à eux & à elles. Il précède toujours le verbe, *je leur donnerai*, si ce n'est dans une apostrophe, *donnez-leur*, quand la proposition est affirmative. Car, si elle est négative, il va devant: *ne leur donnez pas*.

Quand *le*, *la*, & *les* ne sont pas *articles*, mais pronom personnel, leur unique fonction est de faire le régime simple d'un verbe qu'ils précèdent toujours. On parlera d'un homme, *je le connois*: d'une maison de campagne, *je ne la connois pas*: de quelques volumes, *je les ai lus*.

Une grande différence, & la plus remarquable qu'il y ait entre les pronoms de la troisième personne & ceux des deux premières, c'est que ceux-ci ne peuvent jamais désigner que des personnes, au lieu que ceux-là servent à désigner & les personnes, & les choses. Cette différence influe particulièrement sur *elle*, *lui*, *eux* & *leur*. On dira indifféremment d'une femme & d'une prairie, *elle est belle*: mais *elle*, lorsqu'il est régi ou particulé, ne se dit point des choses inanimées non plus que *lui*, *eux*, ni *leur*. On y supplée par les pronoms *le*, *la*, *les*, ou par les particules *en* & *y*. A ces demandes, *est-ce là votre canne? sont-ce vos gants?* vous répondrez, *ce ne l'est pas, ce les sont*: & non, *ce n'est pas elle, ce sont eux*. Vous ne direz pas d'une maison, *je lui ajouterai un pavillon*; mais *j'y ajouterai un pavillon*. Vous direz d'un Poëte, *que pense-t-on de lui?* mais de ces vers il faudra dire, *qu'en pense-t-on*.

J'aurai quelque éclaircissement à donner là-dessus, en parlant de l'adjectif *son*: & cela me fait songer à ne point oublier ici le pronom (4) réciproque *soi*, qui appartient à la troisième

(4) J'aurai occasion d'en parler encore dans mes

personne , substantif de tout genre & seulement du nombre singulier.

Pour la syntaxe , il y a la même analogie de *soi* à *se* , que de *moi* à *me* : c'est-à-dire , que *soi* ne se met qu'après le verbe , ou après une particule , & *se* va toujours devant le verbe. *Quiconque n'aime que soi , ne se fait guere d'amis.*

Quand *soi* se dit des personnes , il ne va qu'avec des termes collectifs & indéfinis , comme *on* , *quiconque* , *chacun* , &c. Quand il se dit des choses , ce n'est jamais qu'à l'aide d'une particule : *la vertu est aimable de soi , porte sa récompense avec soi.* Et il faut que le nom auquel il se rapporte soit au singulier. Car , si c'est un pluriel , on ne peut plus dire *de soi* ; mais il faut d'*eux-mêmes* , ou d'*elles-mêmes* , selon le genre de ce pluriel qui régit.

On , pronom indéfini , appartient encore à la troisième personne , & il est toujours régissant : de sorte qu'il se conforme à la syntaxe du pronom *je* , par rapport au verbe. *On dit , vient-on ?* Quoiqu'indéfini & collectif de sa nature , il ne laisse pas de se mettre quelquefois à la place d'une personne seule : *on demande à vous parler.* Et , quoiqu'il n'appartienne proprement qu'à la troisième personne , il s'emploie quelquefois pour la première ou pour la seconde. Car à un homme que je n'aurai point vu depuis long-temps , & que je viens à rencontrer , je lui dirai , *il y a long-temps qu'on ne vous a vu :* & à un malade , *se porte-t-on mieux aujourd'hui ?* Mais comme il n'y a que les circonstances qui puissent ainsi déterminer le sens , ces manieres de parler ne peuvent guere sortir de la plus simple conversation.

Remarques sur Racine , Rem. LXXX , où ceci est plus détaillé.

Pour éviter un *hiatus*, ou pour rompre la mesure du vers dans la prose, il est très-permis d'écrire *l'on*; & c'est le seul de nos pronoms substantifs qui, par lui-même, & sans que cela change rien à sa nature, souffre quelquefois l'article. Je dis, le seul. Car si, dans cette jolie scène, où il est question des deux *Sofies*, *moi* est tant de fois accompagné de l'article, c'est afin de pouvoir lui donner un sens distributif, & qui distingue le *moi battant* d'avec le *moi battu*.

Avant que de quitter cette matière, il est à propos de nous remettre devant les yeux une remarque importante sur laquelle je n'ai fait que glisser, & dont l'utilité se fera encore mieux sentir lorsque j'en serai aux *participes*. C'est que souvent un verbe a deux régimes, dont l'un est simple, & l'autre particulé. Quand je dis, *payez le tribut à César*, ces derniers mots, *à César*, sont le régime particulé du verbe *payer*. Or, si nous mettons à la place de ces deux noms, *tribut* & *César*, deux pronoms, la phrase alors sera ainsi conçue, *payez-le lui*; & par conséquent la particule *à* sous-entendue devant *lui*: comme il faut la sous-entendre devant tout autre pronom employé pour second régime du verbe. *Vous me le direz*, *je vous le rendrai*; c'est-à-dire, *vous le direz à moi*, *je le rendrai à vous*.

Quelle raison, au reste, peut vouloir que dans ces deux phrases, *payez-le lui*, *je vous le rendrai*, les pronoms changent ainsi de place? A l'impératif, *payez-le lui*, le régime particulé n'arrive que le dernier, & dans les autres modes du verbe, c'est tout le contraire. Qui diroit, *payez-lui le*, ou *je le vous rendrai*, seroit barbare. Pourquoi cette différence? Tel

est le bon plaisir de l'usage, maître absolu des langues, qui toutes, outre l'essentiel, ont de l'arbitraire; mais arbitraire qui, du moment que l'usage s'est fixé, devient lui-même essentiel.

I I.

Je passe aux pronoms *adjectifs*, qui comprennent principalement ceux que l'on appelle *possessifs*, dont la fonction est de marquer à qui appartient la chose signifiée par leur substantif. Quand ils le précèdent, ils ne souffrent point d'articles; quand ils ne viennent qu'après, ils demandent l'article. Voilà donc deux especes de pronoms *possessifs*, & d'autant plus faciles à distinguer, que, comme on le verra tout-à-l'heure, ils n'ont point les mêmes terminaisons.

Pour le singulier de chaque personne, il y a trois pronoms de la première espece. Un masculin, *mon, ton, son*, & un (5) féminin, *ma, ta, sa* pour le singulier, avec un autre pour le pluriel, *mes, tes, ses*, commun aux deux genres.

Quand il s'agit de plusieurs personnes, il y a de même trois pronoms. Au singulier, *nôtre, vôtre, leur*. Au pluriel, *nos, vos, leurs*, & ces pronoms, tant au singulier qu'au pluriel, sont communs aux deux genres.

J'avertis qu'on retrouvera *nôtre, vôtre, leur* & *leurs*, au nombre de ces autres pronoms, qui demandent un article. Mais allons par or-

(5) On dit cependant, *mon ame, ton épée, son audace*, &c. En voici la raison :

Consule veritatem, reprehendet: refer ad aures, probabunt. Quis e, cur? ita se dicent juvari. Voluptati autem aurium morigerari debet oratio. Cic. Orat. 48.

dre. Quant à présent, je ne les considère que comme appartenants à ces pronoms possessifs de la première espèce, qui ne souffrent point d'article, mais qui en servent eux-mêmes à leur substantif, avec lequel ils s'accordent en genre comme en nombre, & qu'ils doivent immédiatement précéder, à moins qu'il ne s'y glisse un pur adjectif entre deux. Voilà en quoi consiste toute la syntaxe de ces pronoms: & il n'y a ici aucune difficulté, que sur celui de la troisième personne.

Pour sentir cette difficulté, & même pour la résoudre, c'est assez de savoir que les pronoms possessifs, *son, sa, ses, leur & leurs*, ne s'appliquent qu'aux personnes, & aux choses qu'on aura en quelque sorte personnifiées, si l'on a eu l'art de les amener, & d'y préparer par quelque expression qui ne convienne qu'à des personnes. Ainsi ce pronom possessif a lieu dans la plupart des phrases où entre le verbe *avoir*, quoique la proposition ait pour sujet une chose inanimée. On dit donc très-bien, *chaque fruit a son goût, un triangle a ses trois côtés, tout corps a ses dimensions*. Mais en parlant d'une chose inanimée, ou de quelque bête, sans qu'il y ait rien qui la personnifie, on doit remplacer le pronom possessif par les *particules* destinées à cela, *en, ou y* qui sont mises elles-mêmes au rang des pronoms. Témoin ce proverbe, *quand on parle du loup, on en voit la queue*; & non pas *on voit sa queue*. On dirait cependant, *rien n'appartient plus au loup que sa queue*, parce que dans cette dernière phrase, & non dans la précédente, il s'y trouve un verbe qui dénote la possession. Or, le sujet à qui convient la possession, si par accident ce n'est pas une personne, est cependant regardé toujours

comme une personne. Voilà, je crois, un principe certain; & , s'il y a des exceptions autorisées par l'usage, c'est de l'usage même qu'on l'apprendra.

Venons à l'autre espèce des pronoms *possessifs*, qui sont ceux que l'article doit immédiatement précéder.

Quand le pronom ne désigne qu'une seule personne, c'est à la première, *le mien & la mienne, les miens & les miennes*; à la seconde, *le tien & la tienne, les tiens & les tiennes*; à la troisième, *le sien & la sienne, les siens & les siennes*.

Quand il désigne plusieurs personnes, c'est à la première, *le nôtre, la nôtre, les nôtres*; à la seconde, *le vôtre, la vôtre, les vôtres*; à la troisième, *le leur, la leur, les leur*.

On retrouve encore ici, au sujet de la troisième personne, cette même difficulté, qui vient de nous arrêter il n'y a qu'un moment, & qui consiste en ce que le pronom possessif ne s'applique pas en toute occasion aux choses comme aux personnes. Mais les principes ne varient point. Ainsi nous dirons très-bien, *cet arpent-là est sien*, quand nous voudrions dire que c'est l'arpent d'un tel; mais nous parlerions mal, si c'étoit pour dire que c'est l'arpent du parterre ou du potager: & cela, parce que le pronom possessif, qui prend l'article, ne doit s'appliquer aux choses que dans les mêmes occasions où nous avons vu qu'il est permis d'employer celui qui n'admet point d'article.

Il me reste à dire, que celui qui prend l'article peut s'employer comme substantif, & au singulier & au pluriel, mais au masculin seulement. Au singulier, *le mien, le vôtre*, pour signifier ce qui m'appartient, ce qui vous appartient.

partient. Au pluriel, *les miens les vôtres*, pour signifier nos proches, nos alliés, ceux qui sont en quelque façon à nous. Mais en ce sens, il faut que le pronom possessif soit précédé du personnel, *moi & les miens; vous & les vôtres; eux & les leurs*.

On voit par-là qu'il y a des pronoms qui peuvent être, tantôt *substantifs*, tantôt *adjectifs*. Troisième & dernière espèce dont j'ai à parler.

III.

Puisqu'un même pronom est susceptible de plus d'une acception, & par conséquent peut appartenir à plus d'une classe, il m'a semblé que ce n'étoit pas trop la peine de conserver le style ordinaire des Grammairiens, qui divisent les pronoms en *relatifs*, *démonstratifs*, *interrogatifs*, &c. Un même pronom interrogatif dans telle phrase, relatif dans telle autre, ne doit-il pas sa dénomination à la phrase même où il se trouve? Ainsi, le mieux est que je m'en tienne à l'ordre alphabétique, pour ceux dont il me reste à parler.

I. *Ce*, substantif, présente l'idée d'une chose qui n'a besoin d'être spécifiée, ou qui l'a été, ou qui va l'être. Qui n'en a pas besoin, *ce qui est vrai aujourd'hui le sera demain*. Qui l'a été, *vous aimez les Romains ce n'est pas mon goût*. Qui va l'être, *c'est un trésor qu'un ami*. Et comme ce qui sert à lier les deux idées de cette dernière phrase, c'est la particule *que*, delà vient qu'il n'est pas inutile de la conserver avant un infinitif: *c'est un trésor que d'avoir un ami*. On peut cependant la supprimer: *c'est folie de compter sur l'avenir*.

Quand ce pronom est régi, il demande tou-

jours d'être suivi d'un relatif. *Je fais ce qui vous fâche. Pourroit-on savoir ce que vous pensez?*

Je n'ai rien à dire sur *ce*, adjectif, si ce n'est qu'il se change en *cet* devant un nom qui commence par une voyelle, *cet honneur*; & qu'au contraire, dans *ce*, substantif, il y a élision avant le verbe, *c'est, c'a été*.

On voit assez que *ce*, substantif, ne peut jamais être qu'un singulier. Cependant, s'il est suivi d'un substantif pluriel, & que la proposition (6) soit identique, le verbe doit être au pluriel: *ce sont de bonnes gens*. Mais la proposition n'étant pas identique, le verbe reste au singulier: *c'est de bonnes gens qu'on a besoin*.

Assez souvent, ce pronom s'associe l'une de ces deux particules *ci* ou *là*, dont la première marque plus de proximité, & l'autre moins. Ainsi, de ce qui est plus près de moi, je dirai, *ceci est bon*; & de ce qui en est plus éloigné, *cela est meilleur*. Priorité de temps se distingue comme proximité de lieu, *cette année-ci, cette année-là*. Et par ce dernier exemple on voit que ces particules *ci* & *là*, au lieu de se joindre au pronom, se joignent à un nom.

Remarquons la même analogie dans les autres pronoms substantifs qui se forment de l'adjectif *ce*, joint à *lui*, à *elle*. Quand ils reçoivent l'une de ces particules, ils s'emploient absolument: *celui-ci est bon, ceux-là sont meilleurs*. Hors delà, ils veulent être suivis d'un relatif: *ceux que je vois, celle qui vous parle*; ou de la particule *de*, soit devant un nom,

(6) Proposition identique, dont le sujet & l'attribut ne font qu'un seul & même objet.

soit devant certaines prépositions : *celui de nos Poëtes qu'on estime le plus , celui d'entre vous , &c.*

2. *Il* , substantif , entre dans une infinité de phrases , où il présente l'idée de *chose* , mais indéfiniment : & peut-être faudroit-il un long discours , qui ne seroit pas des plus clairs , pour expliquer ce que tout le monde entend , parce que l'usage le rend familier. *Il est vrai , il y a , il m'est arrivé , &c.*

Ajoutons seulement que dans les propositions identiques , où le verbe est suivi d'un substantif qui est au pluriel , il ne laisse pas de régir le verbe au singulier : *il est six heures , il est arrivé deux mille hommes.*

Quand j'ai parlé d'*il* , pronom personnel , & de son féminin *elle* , j'ai oublié de dire qu'ils se mettent conjointement avec le substantif & par une sorte de redondance , mais qui est nécessaire pour faire voir que c'est une interrogation. *Le Roi est-il à Versailles ? La Reine se porte-t-elle bien ?* De manière que le pronom suit immédiatement le verbe , tandis que le substantif dominant marche à la tête de la phrase.

3. *Le* , mis absolument , veut à-peu-près dire *cela* , & il a la vertu de représenter non-seulement un adjectif , mais toute une proposition qui aura précédé. *Aristote croyoit que le monde étoit de toute éternité , mais Platon ne le croyoit pas.* J'ai dit qu'il représentoit (7) un adjectif. *Vous étiez malade hier , je le suis aujourd'hui.* Qu'on demande donc à une fille : *êtes-vous mariée ?* Elle doit répondre : *je ne le suis pas* , comme pour dire , *je ne suis pas ce que vous*

(7) Voyez remarque LXXXVI sur Racine , où la même difficulté reviendra.

dites. Mais qu'on lui demande : *êtes-vous la nouvelle mariée ?* Elle répondra : *je ne la suis pas*, comme pour dire , *je ne suis pas elle , je ne suis pas celle que vous dites.*

J'ai dit plus haut ce qu'il y avoit à dire sur ce pronom , employé comme article ou comme pronom personnel , & susceptible alors des deux genres & des deux nombres.

4. *Que* , mis absolument , est une sorte de substantif , & signifie *quelle chose* , comme dans une interrogation. *Que lui dire ? Que vous est-il arrivé ?* ou après le verbe *savoir* & quelques autres semblables , *je ne fais que lui répondre , j'ai trouvé que lui répondre.*

Relatif , il se dit au singulier & au pluriel , tant des personnes que des choses. Jamais il n'est régissant ni particulé , & il précède toujours le verbe ou l'équivalent du verbe dont il est le régime. *Un livre que je lis. , l'homme que voilà , l'air que je respire.* Nulle difficulté là-dessus.

Je n'ai point à examiner ici ce qui regarde *que* , conjonction.

5. *Quel* , n'est par lui-même qu'un adjectif , ne pouvant aller sans un substantif. Mais , quoique *lequel* ne s'écrive depuis long-temps que comme un seul mot , on voit assez que c'est l'adjectif *quel* , employé dans un sens distributif , & par cette raison , accompagné d'un article , qui peut lui donner la vertu grammaticale d'un substantif. Par exemple , *de ces deux étoffes , choisissez laquelle il vous plaira.* Ou , dans l'interrogation , *lequel goûtez-vous le plus de Corneille ou de Racine ?*

Il y a une autre acception , où *lequel* n'est qu'adjectif. *Qui* , ne pouvant désigner par lui-même ni le genre , ni le nombre , cela peut

donner lieu à de fréquentes équivoques. C'est donc pour les éviter que nous pouvons, au pronom *qui*, en substituer un autre qui renferme précisément la même idée, & *qui*, par l'article qu'il reçoit, & par ses différentes terminaisons, est propre à distinguer le genre & le nombre du substantif auquel il se rapporte. Voilà l'un des services que nous rend ce pronom, *lequel*, *laquelle*, *lesquels* & *lesquelles*, mis à la place de *qui*. D'ailleurs, nous allons voir qu'en parlant des choses, il n'est pas toujours permis d'employer *qui*. Pour y suppléer, nous avons *lequel*, joint à quelque particule, ou qui est incorporé avec l'article, *duquel*, *auquel*, ou qui en est séparé, *par lequel*, *sur lequel*, &c.

6. *Qui*, s'emploie absolument, soit pour signifier *quelle personne*, comme dans une interrogation. *Qui sont ces gens-là ? A qui m'étois-je fié ?* soit pour signifier indéfiniment *toute personne*, comme, *Qui ne desir rien est heureux*. Par ces phrases, on voit qu'il précède toujours le verbe, & qu'il peut être ou régissant ou particulé. Ajoutons qu'il peut aussi être régi, mais dans l'interrogation seulement : *Qui connoissez-vous ? Qui croirai-je ?*

Relatif, il se dit aussi-bien des choses que des personnes; mais seulement lorsqu'il est régissant : *Un homme qui m'a parlé, une horloge qui sonne, des oiseaux qui volent*. Quand il est particulé, il ne convient qu'aux personnes : *l'homme à qui je dois le plus, sur qui je compte le plus*. On ne diroit pas de même, *le bâton sur qui je m'appuie, la plante à qui je crois le plus de vertu*. On dira, *le bâton sur lequel je m'appuie, la plante à laquelle je crois*, &c. Mais, comme je viens de le dire, la nécessité d'employer *lequel* pour *qui*, n'a lieu que dans les

phrases où il est précédé d'une particule. Car lorsqu'il est régissant, on emploie *qui*, plutôt que *lequel*, à moins qu'il n'y ait une équivoque à sauver. Ainsi, nous dirons, *le bâton qui m'a soutenu, la plante qui me paroît avoir le plus de vertu, &c.*

7. *Quoi*, employé absolument, signifie *quelle chose*, comme, *sur quoi vous fondez-vous?* & à un homme qui aura dit: *il m'est arrivé un triste accident*, on lui demandera *quoi?* S'il est suivi d'un adjectif, il le régit avec la particule *de*, comme à *quoi de plus grand pouviez-vous aspirer?* Il se traduiroit par *quelque chose*, dans ces phrases, *quoi qu'il en soit, quoi qu'il en arrive, &c.* Ordinairement il suit une préposition, à *quoi, de quoi, contre quoi, sur quoi, après quoi, &c.* Au reste, il se dit, non des personnes, mais des choses uniquement, & il garde toujours sa terminaison, sans égard au genre ni au nombre du substantif dont il rappelle l'idée.

Je ne fais point mention de plusieurs autres mots que nos Grammairiens ont coutume de ranger dans la classe des pronoms. Tels sont *quiconque, personne, autrui, quelqu'un, chacun, &c.* J'avoue que, comme les pronoms personnels, ils se mettent sans article; mais pourquoi? parce qu'ils ont d'eux-mêmes un sens déterminé, & par conséquent n'ont pas besoin d'article: en quoi ils ressemblent aux noms de nombre, & à divers adjectifs, *plusieurs, quelque, certain, aucun, nul.* Ainsi, nulle nécessité, ce me semble, que la Grammaire s'embarrasse de leur donner un rang à part.

Que, si j'omets *dont*, c'est parce que les Grammairiens ne s'accordent pas à le regarder comme un pronom; la plupart ne l'ayant reconnu que pour une simple particule. *Quoi* qu'il

en soit, dont signifie la même chose que *duquel* ou *de quoi*, & se dit également des personnes & des choses, sans varier sa terminaison, de quelque genre & en quelque nombre que soit le nom pour lequel il supplée. Il est toujours précédé d'un substantif, & suivi d'un autre substantif, *Virgile; dont le mérite est si connu; ou* d'un verbe qui le régit: *les personnes dont je me loue.*

Voilà ce qu'il y avoit d'essentiel à dire sur nos pronoms, qui sont en si grand nombre, & qui, pour la plupart, ont des terminaisons si différentes, qu'en parcourant ce que je viens d'en rapporter, on aura sans doute jugé qu'ici notre langue s'écartoit un peu de cette simplicité, & si j'ose parler ainsi, de cette parcimonie dont elle paroît si jalouse en toute autre occasion. Car peut-être n'a-t-elle point de parfaits synonymes que ces pronoms, *je, moi, me,* & autres semblables, qui répondent bien précisément à une même idée, unique, & indivisible.

Pourquoi donc, dans la classe des pronoms, cette richesse extraordinaire? Parce que l'occasion d'employer des pronoms étant si fréquente, on a cherché à pouvoir mettre de la variété dans le discours.

Vaugelas, au reste, nous a suffisamment avertis que le plus grand de tous les vices contre la netteté du style, ce sont les équivoques, dont la plupart, dit-il, se forment par les pronoms. Rien de plus essentiel, rien qui mérite plus une attention portée jusqu'au scrupule; & je serois inexcusable de ne pas entrer ici dans le plus minutieux détail, si ce grand Maître ne m'avoit pas prévenu. Je ne puis que renvoyer à la dernière de ses remarques, qui devoit avoir été mise à la tête des autres,

parce qu'il n'y en a point contre laquelle il arrive qu'on peche plus aisément, mais moins impunément.

C H A P I T R E Q U A T R I E M E .

Des Participes.

TOUTES nos Grammaires nous parlent & d'un participe *actif*, comme *chantant*, *lisant*; & d'un participe *passif*, comme *chanté*, *lu*. Mais ne faudroit-il pas à chacun de ces participes sa dénomination propre, d'autant plus qu'il y a entr'eux une différence essentielle, qui consiste en ce qu'aujourd'hui l'*actif* (8) n'est susceptible ni de genre, ni de nombre.

Oserois-je proposer une nouveauté, qui seroit d'assigner au participe *actif* le nom de *gérondif*, & de conserver le nom de *participe* au *passif* lui seul? Puisque l'*actif* *chantant*, *lisant*, est une modification du substantif, d'où émane l'action de chanter, de lire, il me semble que l'étymologie seule de *gérondif* justifie le nom que je voudrois lui donner. Quoi qu'il en soit, le choix des termes est permis à tout Ecrivain qui aura pris la précaution d'en déterminer le sens. Pour user donc de mes droits, j'avertis que *gérondif*, dans ma bouche, renferme tout ce que ce participe *actif* signifie ailleurs; mais que *participe*, tout court, ne doit s'entendre que du participe *passif*, dans le langage que je tiendrai.

Vaugelas dit que la question des participes est ce qu'il y a dans toute la Grammaire Fran-

(8) Voyez ci-dessous, pag. 516, Rem. 4.